COMMUNE DE SAINT-GERVAIS-LES-3-CLOCHERS

Conseil Municipal

Procès-verbal de la séance ordinaire du Jeudi 28 novembre 2024 à 20 h 30 à la Mairie

Date de la convocation : 22 novembre 2024

PRESENTS : MM. CHARRIER Cécile, COUTURIER Marie-Christine, GAUDRON Mylène, LAURENT Morgane, LETURGEZ Laurence, BOULINEAU Daniel, BRAGUIER Antoine, CHAINEAU Silvin, GARNIER Denis, GILBERT Vincent, JUSTICE Michel.

Absents excusés : Mme CASSIANI-INGONI Christine, M. GUILLARD Ludovic, M. SOULLET Franck.

Absent excusé mandant d'un pouvoir : NEANT.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. CHAINEAU Silvin

Le quorum étant atteint (+ de la moitié des 14 membres du conseil municipal), Monsieur le Maire ouvre la séance.

ORDRE DU JOUR :

- **Approbation du précédent compte rendu**

- **AMF**
  Motion : Les communes refusent d'être les variables d'ajustements du budget de l'Etat
- **GESTION FUNÉRAIRE**
  Approbation du protocole d'accord
- **PERSONNEL COMMUNAL**
  Création d'un emploi non permanent suite à un accroissement saisonnier d'activité
- **CAGC**
  Convention relative à la Redevance Spéciale pour la collecte des biodéchets en abris bacs
- **SUBVENTIONS COMMUNALES**
  ADS 86
  ACCA
- **ARTIFICIALISATION DES SOLS**
  Bilan triennal
- **BUDGET 2024**
  Décision modificative n° 6
- **QUESTIONS DIVERSES**

Approbation du dernier compte-rendu

Monsieur le Maire ouvre la séance et prend note que l'Assemblée n'a fait aucune observation sur le compte rendu de la séance du 22 octobre 2024, lequel est adopté à l'unanimité.

1- AMF

Motion : les communes refusent d'être les variables d'ajustement du budget de l'Etat.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'une motion proposée à l'ensemble des communes et intercommunalités de la Vienne par l'Association des Maires de France 86 a propos des mesures financières

de l'Etat. Il fait lecture de la motion et il propose à l'assemblée d'adopter ladite motion. Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal accepte cette proposition.

2- GESTION FUNERAIRE

Approbation du protocole d'accord

Dans le cadre de la gestion des concessions du cimetière, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une famille a déligenté un avocat, spécialisé en législation funéraire, à propos de 3 concessions de leur famille. En effet, il explique que, parmi les 3 concessions, l'une d'elle concernait un soldat « mort pour la France ». Par conséquent, selon la législation en vigueur et après négociation avec les membres de la famille, l'avocat familial a proposé un protocole d'accord qui engage la collectivité, Monsieur le Maire a accepté le remplacement des monuments abîmés et la régularisation d'une d'entre elle. Après avoir entendu Monsieur le Maire, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer ledit protocole d'accord.

3- PERSONNEL COMMUNAL

Création d'un emploi non permanent suite à un accroissement saisonnier d'activité

En tant que chef du personnel, Monsieur le Maire indique au conseil que le contrat d'un des agents techniques du service espaces verts arrive à échéance. Il suggère au conseil municipal de remplacer le contrat actuel de l'agent par un contrat saisonnier soit 3 mois au printemps et 3 mois à l'automne pour l'année 2025. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter la proposition de Monsieur le Maire.

4- CAGC

Convention relative à la redevance spéciale pour la collecte des biodéchets en abris bacs

Dans le cadre de la gestion des déchets, Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'assemblée un courrier de la communauté d'agglomération de Grand Châtellerault relatif à la redevance spéciale pour la collecte des biodéchets en abris bacs. Il rappelle au conseil municipal que la collectivité a participé au test concernant le tri et la valorisation des biodéchets depuis 2023. Il précise qu'à partir du 31 mars 2025, cette prestation deviendra payante. Afin de continuer à bénéficier de ce service, Monsieur le Maire propose de signer la convention de la redevance spéciale pour la collecte des biodéchets en abris bacs. Après discussion, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

4- SUBVENTIONS COMMUNALES

ADS 86

Monsieur le Maire fait part du courrier de l'Association Départementale Sécheresse 86 demandant une subvention à la collectivité. Il précise à l'assemblée que cette association compte plus de 300 adhérents et plus de 700 dossiers ouverts par leur expert. Après débat, le conseil municipal décide de ne pas lui octroyer de subvention.

ACCA

En raison de la non communication des documents demandés au moment de la répartition des subventions communales, Monsieur le Maire rappelle qu'aucune subvention n'avait été attribuée à l'Association de Chasse Communale Agréée. Monsieur le Maire précise aux conseillers municipaux que la collectivité

réhabilite, actuellement, les vestiaires du stade municipal afin d'y accueillir cette association et que, compte tenu du coût des travaux, il propose de ne pas octroyer une subvention à l'ACCA. Après ces explications, le conseil municipal accepte ladite proposition.

5- ARTIFICIALISATION DES SOLS

Bilan triennal

Monsieur le Maire laisse la parole à M. GILBERT Vincent, 2ème adjoint à propos de l'artificialisation des sols et, en particulier, du bilan triennal. M. GILBERT Vincent fait part au conseil municipal que Monsieur le Préfet rappelle que la Loi Climat et Résilience du 22 août 2021, et, en application de l'article L. 2231-1 du code Général des Collectivités Territoriales oblige les communes ou les EPCI dotés d'un document d'urbanisme de réaliser, au moins tous les 3 ans, un rapport relatif à l'artificialisation des sols dur leur territoire. Cependant, il explique, que, pour l'année 2024, la commune doit faire son rapport et que l'année prochaine, Grand Châtellerault se chargera du dossier. Par ailleurs, il précise que la communauté d'agglomération de Grand Châtellerault peut apporter son aide à l'élaboration du document. C'est pourquoi, il propose de reporter l'approbation de ce rapport au prochain conseil municipal. Le conseil municipal approuve cette proposition.

6- BUDGET 2024

Décision modificative n° 6

Dans le cadre des travaux d'aménagement de l'avenue J-E Ménard, Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la collectivité percevra les subventions de l'Etat début 2025 et qu'en fin d'année, il faudra payer les factures des prestataires. Alors, compte tenu des crédits prévus à l'opération « Aménagement de l'avenue J-E Ménard », il propose au conseil municipal de transférer 150 000 € de l'opération « Travaux de voirie » à l'opération « Aménagement de l'avenue J-E Ménard ». Le conseil municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que, lors de la précédente séance, il avait été décidé de reporter l'attribution d'une éventuelle subvention au collège « Maurice Bedel » pour aider les élèves de 4ème et de 3ème à partir à Londres par manque d'informations. Monsieur le Maire a demandé, lors du conseil d'administration de plus amples renseignements qui lui seront transmis ultérieurement et reporte, à nouveau, la décision d'octroi de ladite subvention.

Aussi, Monsieur le Maire fait part d'un courriel de l'association « Karel Racing Team » concernant une demande de subvention et de prêt d'une salle. Après avoir étudié la demande, le conseil municipal décide de ne pas octroyer de subvention car il juge que la demande n'est pas d'intérêt général et, en ce qui concerne le prêt de la salle, le conseil municipal prend note et sollicitera l'association pour plus de renseignements.

Suite à l'invitation de la fédération de la Pêche à leur assemblée générale, Monsieur le Maire, étant indisponible, propose à M. JUSTICE Michel, conseiller municipal et M. GILBERT Vincent à s'y rendre. Ils acceptent ladite proposition.

Mme LETURGEZ Laurence, 3ème adjointe au Maire, Président du Comité des Fêtes rappelle à l'assemblée que le marché de Noël aura lieu le 13 décembre 2024 à partir de 16 heures à la salle des fêtes de St-Gervais et que la chorale de la Maisonnée St-Martin participera à cette manifestation ainsi que l'école de musique. Elle

précise au conseil municipal que des artisans de toutes sortes d'activités seront présents. Elle présente les gobelets consignés du comité des fêtes pour l'occasion. Elle signale que le Père Noël attend vos lettres à la bibliothèque-Médiathèque de la commune et que le 4 et 11 décembre 2024, des ateliers « Ecrire ma lettre au Père Noël » seront organisés à la bibliothèque-médiathèque.

M. GILBERT Vincent, chargé des économies d'énergie, fait lecture du bilan énergétique de la communauté d'agglomération de Grand Châtellerault et donne les perspectives d'économie d'énergie de certains bâtiments de la commune. Il indique que la SOREGIES a pris en charge 2 audits énergétiques de la commune (SDF, école élémentaire) et que ces audits vont permettre à la collectivité de mettre en place des solutions d'économie d'énergie comme par exemple des thermostats connectés, l'isolation extérieure et le remplacement des ouvrants des classes hautes de l'école élémentaire. Il informe l'assemblée que la collectivité expérimentera les thermostats connectés dans les locaux de la Mairie.

Mme COUTURIER Marie-Christine, 1ère adjointe au Maire, signale au conseil municipal que les décorations de Noël sur le rond-point et la place sont installées. Elle remercie le personnel technique, Mme LETURGEZ Laurence et Didier pour l'aide apportée. Elle informe les conseillers municipaux que les colis des personnes âgées ont été livrés à la Mairie et qu'ils seront distribués à partir de la semaine 49.

Mme GAUDRON Mylène, conseillère municipale, interpelle l'assemblée à propos des routes boueuses et dangereuses en ce moment et demande que les agriculteurs, responsables de l'état des routes prennent en charge leur nettoyage.

M. BOULINEAU Daniel, conseiller municipal, interroge l'assemblée à propos de la gestion des déchets et, notamment des sacs poubelle jaunes et l'utilisation des containers. M. GILBERT Vincent explique qu'il n'y aura plus de sacs jaunes à partir de janvier 2025 et qu'il faudra mettre les déchets du sac jaune directement en vrac dans le container jaune.

Monsieur le Maire constate que l'ordre du jour et les questions diverses sont épuisés, il lève la séance à 21 h 50 et fixe la date du prochain conseil municipal au Jeudi 19 décembre 2024 à 20 h 30.

Vu Le Maire,
M. Antoine BRAGUIER

Vu le secrétaire de séance,
M. CHAINEAU Silvin